

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1208 15 novembre 2005

SOMMAIRE

Abelia Concept Group S.A., Pétange 57949	Jessi.Investissement S.A., Luxembourg	57972
Aleksandra Costume House, S.à r.l., Dudelange 57954	Lasting Placement Holding S.A., Luxembourg	57946
Assetto Corsa S.A., Bereldange 57954	Lefebvre Investissements S.A., Luxembourg	57939
Auto-Ecole Dan S.A., Mamer 57952	Levira Holdings S.A., Senningerberg	57981
Bluecoast S.A., Luxembourg 57971	Levira Holdings S.A., Senningerberg	57984
Camilo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 57953	Lloyd Schroeder & Dupont Associates S.A., Lu-	
Caribbean Property Investing S.A., Luxembourg 57952	xembourg	57963
Coldmatic Group Europe, S.à r.l., Luxembourg 57956	Luxembourgeoise de Financement S.A., Sennin-	
Compagnie Financière Parthénon, S.à r.l. et Par-	gerberg	57952
tenaires, S.e.c.s., Luxembourg 57954	Luxembourgeoise de Financement S.A., Sennin-	
Costa Del Sol S.A., Luxembourg 57950	gerberg	57952
Danegil, S.à r.l., Luxembourg 57939	M.15 Holding S.A., Luxembourg	57984
Darmon S.A., Luxembourg 57979	Maltimo S.C.I., Diekirch	57948
Draycott Holding S.A., Luxembourg 57984	Master-Finance S.A., Capellen	57951
EFOR ingénieurs-conseils, S.à r.l., Luxembourg 57947	Merchandising S.A., Luxembourg	57964
Elathon International S.A., Luxembourg 57979	Miva S.A., Luxembourg	57983
Environmental Acquisitions Holding S.A 57982	MSEOF Pascal Lux, S.à r.l., Luxembourg	57940
Eucelia Investments S.A., Senningerberg 57980	Muscat S.A., Luxembourg	57966
Eurinvest Partners S.A., Hivange 57953	Mytilus S.A.H., Luxembourg	57946
EuroLuxCargo S.A., Luxembourg 57946	N&W Global Vending (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	
Europro S.A., Luxembourg 57965	xembourg	57964
Experta Finanz S.A., Luxembourg 57954	N&W, S.à r.l., Luxembourg	57955
Faja S.A., Luxembourg 57977	Nelka S.A	57982
Fashion One Holding, S.à r.l., Luxembourg 57983	Nubil S.A., Luxembourg	57983
Fideliter Investment Trust Holding S.A 57982	Palatia A.G., Luxembourg	57980
Fiduciaire G.L.B., S.à r.l., Luxembourg 57952	Pergam S.A., Luxembourg	57967
Finiper International S.A., Luxembourg 57947	(La) Pierre Luxembourgeoise S.A., Luxembourg.	57951
G.F.E. Holding S.A., Luxembourg 57967	Plaza Luxembourg S.A., Luxembourg	57977
G.F.E. Holding S.A., Luxembourg 57938	Plaza Luxembourg S.A., Luxembourg	57979
G.F.E. Holding S.A., Luxembourg 57938	Poyel Partners and Investment S.A., Pétange	57950
G.F.E. Holding S.A., Luxembourg 57938	PROFIL, Fédération des Professionnels du Secteur	
G.F.E. Holding S.A., Luxembourg 57938	Financier, A.s.b.l., Luxembourg	57979
Genytek S.A., Luxembourg 57955	Président International S.A., Luxembourg	57947
Gessy Luxembourg S.A., Luxembourg 57955	Primecite Property S.A	57954
Gestion GIC, S.à r.l., Luxembourg 57982	Quadragon Holding S.A., Luxembourg	57964
GSCP Athena (Lux), S.à r.l., Luxembourg 57951	Rustfri International S.A., Luxembourg	57981
HdR S.A 57982	Santa Caterina S.A., Luxembourg	57953
Institut de Beauté Françoise Clement, S.à r.l., Ber-	Santa Caterina S.A., Luxembourg	57982
trange	Schroder International Selection Fund, Sicav, Sen-	
Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg 57971	ningerberg	57976



Schroder International Selection Fund, Sicav, Sen-		Tekfen Participations S.A., Luxembourg	57947
ningerberg	57976	Tonfa International S.A.H., Luxembourg	57946
Schulthess, GmbH, Wecker	57939	Trixy S.A., Luxembourg	57984
Schulthess, GmbH, Wecker	57939	Unionkey S.A., Luxembourg	57966
Socamil S.A., Luxembourg	57939	Westwood S.A., Luxembourg	57983
Socamil S.A., Luxembourg	57964	White Plains Holding S.A., Luxembourg	57948
Société Européenne de Fermeture et d'Equipe-		Wic Holding S.A., Luxembourg	57979
ment (S.E.F.E.), S.à r.l., Rodange	57980	Yellow Brick Road (LH1), S.à r.l., Luxembourg	57981
Syafed SC, Luxembourg	57955		

G.F.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.846.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(055754.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

G.F.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.846.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(055731.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

G.F.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.846.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(055750.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

G.F.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 63.846.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(055729.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



DANEGIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 19, rue du Verger. R. C. Luxembourg B 45.480.

_

Liquidations judiciaires

Par jugements en date du 27 octobre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société DANEGIL, S.à r.l., avec siège social à L-2665 Luxembourg, 19, rue du Verger, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Victor Regnard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me V. Regnard

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097444.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

SOCAMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.322.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(055564.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.875.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signature.

(055569.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

SCHULTHESS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R. C. Luxembourg B 81.554.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055376.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

SCHULTHESS, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss. R. C. Luxembourg B 81.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055372.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



MSEOF PASCAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 108.947.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of June. Before Us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MSEOF HOLDING, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B number 94.684 and having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on June 20, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name MSEOF PASCAL LUX, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-Ville. The address of the registered office may be transferred within Luxembourg-Ville by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 17 of the Articles.
- **Art. 8.** The authorized capital of the Company is set at twelve millions five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000) divided into five hundred thousand (500,000) shares, each share with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The Board of Managers is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
 - whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and



- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Managers within the limits of the authorized capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

- **Art. 9.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 10.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 11.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- Art. 13. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.
- **Art. 14.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, a quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of at least two managers and the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 16. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.



No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 16, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 16 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 16 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 16 shall be contract rights.

Art. 17. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 18.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 19.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 20.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 21.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, MSEOF HOLDING, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:
- Mrs Carolyn Harris, Accountant, born on June 28, 1978 in Gloucester, England, with address at 138, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;
- Mrs Maria Overwater, Accountant, born on June 26, 1968 in Cambridge, New Zealand, with address at 80 Hervey Road, Blackheath, London SE3 8BU, United Kingdom;
- Mr Philippe Renaux, Employee, born on May 29, 1976, at Paris, France, with address at 49, avenue de Suffren, 75007 Paris, France.

The Company is bound in all circumstances by the sole signature of any Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt quatre juin.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

MSEOF HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 94.684 et ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à l'Aérogolf Center Building Block B, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination MSEOF PASCAL LUX, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de Luxembourg-Ville par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Le Conseil de Gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
 - si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil de Gérance de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts



sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

- **Art. 9.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 10.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 11. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.
- **Art. 14.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un membre du Conseil de Gérance.

Art. 15. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguér la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés et les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat. La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu' administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entouré, en cours d'instance pénale ou coulé en force de chose jugée (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité



ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 16, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 16 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 16 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 16 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 16 seront des droits contractuels.

Art. 17. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- **Art. 20.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, MSEOF HOLDING, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cent (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille huit cents (EUR 1.800) euros.

Décision de l'associé unique

- 1) L'associé unique de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Carolyn Harris, comptable, née le 28 juin 1978 à Gloucester, Royaume-Uni, avec adresse au 138, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;
- Madame Maria Overwater, comptable, née le 26 juin 1968 à Cambridge, Nouvelle Zélande avec adresse au 80 Hervey Road, Blackheath, Londres SE3 8BU, Royaume-Uni;
- Monsieur Philippe Renaux, employé, né le 29 mai 1976, à Paris, France, avec adresse au 49, avenue de Suffren, 75007 Paris, France.
 - La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un Gérant.
- 2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Le notaire soussigné, qui comprends et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: N. Cuisset, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, vol. 148S, fol. 94, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(057621.3/230/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

MYTILUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 33.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signature.

(055568.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

TONFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 37.563.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.-P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(055916.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

EUROLUXCARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.314.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

G. Schwinninger

Inspecteur en Chef

(056173.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

LASTING PLACEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 72.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour LASTING PLACEMENT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(055468.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



EFOR INGENIEURS-CONSEILS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert. R. C. Luxembourg B 37.107.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(056166.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

FINIPER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 55.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2005

- La démission de Mademoiselle Carole Caspari de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, expert comptable, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé comme nouvel Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour FINIPER INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055447.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

TEKFEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.715.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de FIDUCIAIRE CONTINENTALE, Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09403. – Reçu 14 euros.

de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055369.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

PRESIDENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. R. C. Luxembourg B 86.722.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09580, a été déposé au registre

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055362.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



WHITE PLAINS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.326.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 537 du 23 juillet 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société WHITE PLAINS HOLDING S.A. qui s'est tenue au siège social de ladite société le 22 avril 2005, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix: L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée de six ans:

- Monsieur Daniele Albertolli, directeur de sociétés, demeurant à CH-Gravesano,
- Monsieur Valerio Francini, directeur de sociétés, demeurant à CH-Lugano,
- Madame Margherita Luca, employée privée, demeurant à CH-Brusino.

Monsieur Daniele Albertolli est nommé président du conseil d'administration.

L'assemblée décide également de renouveler, pour la même durée, le mandat du commissaire aux comptes, à savoir Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055921.3/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

MALTIMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9233 Diekirch, 15, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg E 713.

STATUTS

Dénomination, Siège social:

SCI MALTIMO Société Civile Immobilière familiale L-9233 Diekirch, 15, avenue de la Gare

Objet social

La société a pour objet l'achat et la vente pour compte propre ainsi que la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Durée

La société aura une durée indéterminée.

Associés

- 1) Madame Marie Nathalie Henriette dite Nathy Delvaux, sans état particulier, née à Diekirch, le 6 juin 1916 (numéro d'identité 1916 06 06 188), veuve de Monsieur Jean Krombach, demeurant à L-9233 Diekirch, 15, avenue de la Gare et ses trois enfants.
- 2) Madame Anne Marie Krombach, sans état particulier, née à Luxembourg, le 5 octobre 1940 (numéro d'identité 1940 10 05 164), demeurant à L-7244 Béreldange, 21, rue de la Paix, épouse de Monsieur Jean Mischo avec lequel elle est mariée sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Ernest-Auguste Wilhelm, alors notaire de résidence à Diekirch, le 28 novembre 1964,
- 3) Monsieur Charles Krombach, ingénieur, né à Luxembourg, le 19 février 1942 (numéro d'identité 1942 02 19 175), demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, marié sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 9 juillet 1971, modifié suivant actes reçus par le notaire soussigné, respectivement le 1er juillet 1992 et le 18 août 1995.
- 4) Monsieur Jacques Krombach, ingénieur-professeur, né à Luxembourg, le 13 avril 1946 (numéro d'identité 1946 04 13 179), demeurant à L-7415 Brouch, 3, enner Leschent, marié sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 1999.

Dispositions de l'acte de société

Pouvoir général:

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des gérants qui peut (peuvent) conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Gérants:

Madame Nathy Krombach-Delvaux préqualifiée et Monsieur Charles Krombach préqualifié.



Pouvoir de signature:

Ils auront le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leurs signatures individuelles conformément à l'article 13 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour extrait conforme

F. Baden

Notaire

(055911.3/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

ABELIA CONCEPT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 84.733.

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2005

L'an deux mille cinq, le vingt quatre juin.

S'est tenue au siège social de la société, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABELIA CONCEPT GROUP S.A., avec son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 84.733, constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 2001 publié au Mémorial C n° 457 du 22 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 6 mai 2004 reçu par le notaire Georges D'Huart, de résidence à Pétange.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Bossis, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra Bossis demeurant professionnellement à Pétange (Luxembourg). L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Wiame demeurant professionnellement à Pétange (Luxembourg).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose:

Qu'il résulte une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurants à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1. Démission de Monsieur Michel Bossis comme administrateur-délégué, et décharge lui est accordée de sa fonction.
- 2. Maintient de Monsieur Michel Bossis comme administrateur.
- 3. Démission de Monsieur Wiame John comme administrateur et décharge lui est accordée de sa fonction.
- 4. Nomination d'un nouvel administrateur.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée à aborder l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Michel Bossis comme administrateur délégué.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de maintenir Monsieur Michel Bossis en tant qu'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Wiame John comme administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société:

La société AC GROUP INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social: Office 2, 16 New Street, Stourport On Servern, Worcestershire DY13 8UW - United Kingdom, inscrite au registre de commerce sous le numéro 5096979.

Le mandat de celle-ci viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du vingt quatre juin de l'an deux mille cinq (24 juin 2005) au siège social de la société: 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange.

M. Bossis / J. Wiame / S. Bossis

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2005, réf. LSO-BG00037. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055939.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.



POYEL PARTNERS AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 78.686.

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2005

L'an deux mille cinq, le vingt quatre juin.

S'est tenu au siège social de la société, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POYEL PARTNERS AND INVESTMENT S.A. avec son siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L sous le numéro B 78.686, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 novembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Nobert Muller, en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 899 du 19 octobre 2001 et suivant acte reçu par le notaire Georges D'Huart, de résidence à Pétange en date du 30 janvier 2002, publiée au Mémorial C, numéro 813 du 29 mai 2002 et suivant acte reçu par le notaire Alex Weber de résidence à Bascharage en date du 24 février 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Bossis Sandra, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange (Luxembourg),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Bossis Michel demeurant professionnellement à Pétange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Marset demeurant à Wissous (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose:

Qu'il résulte une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureaux, que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurants à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous:

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1. Démission de Mademoiselle Bossis Sandra et Monsieur Wiame John comme administrateurs et décharge leur est accordé de leur fonction,
 - 2. Nomination de deux nouveaux administrateurs,
 - 3. Proposition et décision d'acceptation de l'enseigne commerciale PPI S.A.

L'assemblée, après avoir approuvée l'exposée de Madame le président et après s'être reconnue régulièrement constituée à aborder l'ordre du jour et après avoir délibéré à pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mademoiselle Bossis Sandra et Monsieur Wiame John comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société:

- a. La société BROM CAPITAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à Suite 14, First Floor, Old Anglo House, Mitton Street, Stourport On Servern, Worcestershire DY13 9AQ United Kingdom, inscrite au registre de commerce sous le numéro 5411926.
- b. La société INTERNATIONAL FINANCIAL SERVICES GROUP LTD, ayant son siège social à 1 Mapp Street, Belize City, Belize CA, inscrite au registre de commerce sous le numéro 41231.

Les mandats de celles-ci viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter l'utilisation de l'enseigne commerciale PPI S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du vingt quatre juin de l'an deux mille cinq (24 juin 2005) au siège social de la société 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange.

S. Bossis / M. Bossis / O. Marset

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le $1^{\rm er}$ juillet 2005, réf. LSO-BG00038. — Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055936.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2005.

COSTA DEL SOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 59.085.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(055385.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



LA PIERRE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 83.761.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2005 que:

- L'Assemblée a décidé de renouveler aux fonctions de commissaire aux comptes la société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055575.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 107.674.

Il résulte d'une cession de parts sociales que l'associé unique de la Société GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P. a transféré, avec effet au 20 mai 2005, 500 parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune, constituant la totalité du capital de la Société, à GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., ayant son siège social à Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, lles Cayman et immatriculée au Register of Exempted Limited Partnerships des lles Cayman sous le numéro 15650.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour GSCP ATHENA (LUX), S.à r.l.

A. Steichen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF09080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055745.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

MASTER-FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Capellen, 115, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 54.508.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué:

- Madame Sabrine Wolf, administrateur, 3, rue Maurice Charlent, B-1160 Bruxelles;
- DRIEKONINGEN RVO, Administrateur, 1, Driekoningen, B-8730 Beernem;
- Monsieur Emmanuel Wolf, Administrateur-Délégué, courtier en assurances, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 8 juin 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO., S.à r.l., 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour MASTER-FINANCE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055434.3/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 50.728.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 juin 2005 lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société

Madame Despina Pagonas, Monsieur Michel Ducros et Monsieur Dominique Aimé ont leur mandat d'administrateur reconduit pour une année supplémentaire.

Le réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE CONTINENTALE a son mandat de réviseur d'entreprises reconduit pour une année supplémentaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055370.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

FIDUCIAIRE G.L.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 101.463.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE G.L.B., S.à r.l.

Signature

(055392.3/2741/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

AUTO-ECOLE DAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier Becker.

R. C. Luxembourg B 74.679.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTO-ECOLE DAN S.A.

Signature

(055381.3/2741/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

CARIBBEAN PROPERTY INVESTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 96.560.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055378.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

LUXEMBOURGEOISE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 50.728.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(055437.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



EURINVEST PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8369 Hivange, 3, rue de Kahler.

R. C. Luxembourg B 42.580.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2005, réf. LSO-BG00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(055465.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

INSTITUT DE BEAUTE FRANÇOISE CLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 52.695.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour compte de INSTITUT DE BEAUTE FRANCOISE CLEMENT, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(055410.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

CAMILO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 34-36, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 100.272.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour le compte de CAMILO, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(055407.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

SANTA CATERINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.283.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 24 juin 2005 que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007:

- * Mr. Joseph A. Helman, residing 601 west 26th Street 14th floor, 10001 New York;
- * Mrs. Ursula F. Helman, residing 601 west 26th Street 14th floor, 10001 New York;
- * Mr. Stephen J. Swiatkiewicz, residing 131 Fifth Ave, 10003 New York.

Et que est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007:

* H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23 L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055462.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



ALEKSANDRA COSTUME HOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-3512 Dudelange, 200-202, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 86.385.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour le compte de ALEKSANDRA COSTUME HOUSE, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(055406.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

ASSETTO CORSA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 102.326.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour le compte de ASSETTO CORSA S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(055404.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE PANTHENON, S.à r.I. ET PARTENAIRES,

Société en commandite simple.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 74.427.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(055443.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

EXPERTA FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 80.066.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXPERTA FINANZ S.A.

Signature

(055408.4/2741/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

PRIMECITE PROPERTY, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Signature.

(055764.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



SYAFED SC, Société Civile.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling. R. C. Luxembourg E 253.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYAFED SC

Signature

(055405.3/2741/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

GENYTEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.062.

René Moris démissionne avec effet au 27 septembre 2004 de son poste de commissaire aux comptes dans la société. Luxembourg, le 27 septembre 2004. R. Moris.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055546.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

N&W, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 102.141.

Le bilan pour la période du 4 juin 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

(055388.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

GESSY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis. R. C. Luxembourg B 74.302.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2005

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 avril 2005, a décidé:

- d'accepter la démission de M. Dominique Robyns (Administrateur de classe A) de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- de nommer en tant que nouvel administrateur de classe A, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2009 la personne suivante:
- * Madame Marie Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
- de renouveler les mandats de Monsieur Ennio Noventa et de Monsieur Eugenio Torresan, administrateurs de classe B jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
- de nommer Monsieur Patrick Harion, Sous-Directeur de Banque, avec adresse professionnelle au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société EUROFID, S.à r.l. pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
- de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 51, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL, Société Anonyme

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055491.3/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



COLDMATIC GROUP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 108.938.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of June.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company COLDMATIC PRODUCTS INTERNATIONAL, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, U.S.A.,

duly represented by Mr Carmine Reho, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on June 30, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered Office - Corporate Object

- **Art. 1. Form Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become unitholders in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of COLDMATIC GROUP EUROPE, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).
 - Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.
- **Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its unitholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of its object, the Corporation may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
 - participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Corporation may also secure the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.



The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single unitholder or, as the case may be, by decision of the meeting of the unitholders deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorized capital is fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred million Euro) to be divided into 20,000,000 (twenty million) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per unit.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorized capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either in cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The manager(s) may issue bonds and preferred equity certificates, in registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such monies as he (they) shall decide, within the limits permitted by law.

The manager(s) shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds and preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two unitholders, the corporate units are freely transferable between the unitholders.

In case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to non-unitholders is subject to the consent given in a general meeting of unitholders representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole unitholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-unitholders.

In the case of the death of a unitholder, the unit transfer to non-unitholders is subject to the consent of unitholders representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving unitholders. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions. The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of unitholder(s).

Title III: General Meetings of Unitholders

Art. 8. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of unitholders of the Corporation shall represent the entire body of unitholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of unitholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole unitholder or by a majority of unitholders representing at least three quarters (3/4) of the capital. The unitholders may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the unitholders are present or represented at a meeting of unitholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Unitholder. If the Corporation has only one unitholder, this sole unitholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole unitholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders.



The managers are appointed and removed by the general meeting of unitholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Without prejudice to the above, and in the case of occurrence of a continuing Event of Default, as defined in the terms and conditions of the preferred equity certificates, the unitholder(s) commit himself /themselves to appoint manager(s) as directed by the holder of the preferred equity certificates owning a majority of the outstanding preferred equity certificates, and the mandate of such appointed manager(s) shall last until such Event of Default has been cured.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its unitholders a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of unitholders, to any manager or managers of the board or to any committee (the unitholders of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

- **Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signature power has been delegated by the board of managers.
- **Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

- **Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and five.
- Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the unitholders at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of unitholders.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of unitholders represents the net profit of the Corporation.

Each year, five per cent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of unitholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the unitholders proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.



Notwithstanding the above, the unitholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the unitholders;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the unitholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the unitholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of unitholders to distribute at any moment to the unitholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 20. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of unitholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole unitholder or of one of the unitholders will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the unitholders proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 21. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company COLDMATIC PRODUCTS INTERNATIONAL, L.L.C., prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, which was recognized by the sole unitholder.

Resolutions of the sole unitholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg,
- 2) The number of managers is fixed at one (1),
- 3) The following person is appointed manager for a period ending at the annual general meeting of unitholders to be held in two thousand and six (2006):
- Mr Pierre Metzler, Avocat à la Cour, born in Luxembourg, on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société COLDMATIC PRODUCTS INTERNATIONAL, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington. Delaware, 19808. U.S.A..

dûment représentée par Monsieur Carmine Reho, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par le mandataire représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.



Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre Ier: Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

- **Art. 1**er. Forme Nom. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de COLDMATIC GROUP EUROPE, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:
- acquisition, possession, administration, vente, échange, transfert, commerce et investissement dans et aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- participation à et gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement. La Société pourra garantir le remboursement de toute somme empruntée.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq eu0ros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Le capital pourra en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'euros) représenté par 20.000.000 (vingt millions) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmenté.



Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Le(s) gérant(s) pourront décider d'émettre des obligations ainsi que des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates»), nominatifs, convertibles ou non convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et dans quelque devise que le (les) gérant(s) décidera(ont), dans les limites permises par la loi.

Le(s) gérant(s) déterminera(ont) la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations et des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates») nominatifs sera tenu au siège social de la Société.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III: Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

Titre IV: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Sans préjudice de ce qui précède, et dans le cas de l'apparition d'un évènement défini sous l'expression «Event of Default», par les termes des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates»), le ou les associés s'engagent à nommer un ou plusieurs gérant(s), selon les instructions du ou des détenteurs des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates») détenant la majorité des certificats de capital préférentiel («preferred equity certificates») non remboursé, et le mandat du ou des gérant(s) durera jusqu'à ce qu'il soit remédié à l' «Event of Default».

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.



Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

- Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.
- Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V: Comptes

- Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille cinq.
- Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.
- Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.



Titre VI: Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 21. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société COLDMATIC PRODUCTS INTERNA-TIONAL, L.L.C., préqualifiée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce que l'associée unique reconnaît.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 3) La personne suivante est nommée gérante pour une période qui expirera à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en deux mille six (2006):
- Monsieur Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Reho, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2005, vol. 24CS, fol. 80, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2005.

T. Metzler.

(057394.3/222/479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 61.293.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(055471.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



MERCHANDISING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.751.

René Moris démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

R. Moris.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS06978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055547.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

QUADRAGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 75.539.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 juin 2005 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune.
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055650.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

N&W GLOBAL VENDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.328.

Le bilan pour la période du 4 juin 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature.

(055391.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

SOCAMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.322.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 2005 que:

* H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg.

Est élu Réviseur son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055467.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



EUROPRO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 28.895.

In the year two thousand five, on the twenty-six May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPRO S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, incorporated by deed dated on the 14th of September 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 1988 page 15449.

The meeting is presided by Mrs. Flora Chateau, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To move the Company's registered office address from L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, to L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;
 - 2.- To revoke the statutory auditor;
 - 3.- To nominate a new statutory auditor;
 - 4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office address from L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, to L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Second resolution

The meeting decides to revoke the statutory auditor ARTHUR ANDERSEN & CO, with registered office at Luxembourg.

Third resolution

The meeting decides to nominate as new statutory auditor for an unlimited period Mr Jean-Marc Faber, professionally residing at Luxembourg 63-65, rue de Merl.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPRO S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 14 septembre 1988 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1988 page 15449.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



Ordre du jour:

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité.

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN & CO, avec siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Jean-Marc Faber, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, vol. 24 CS, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger.

(057544.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2005.

MUSCAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 64.669.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 juin 2005 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes.
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055647.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

UNIONKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 73.828.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour UNIONKEY S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(055478.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



G.F.E. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 63.846.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 mai 2005 Les mandats de Madame Gaby Trierweiler,

Madame Nathalie Carbotti Prieur,

Monsieur Brunello Donati,

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2011.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055670.3/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

PERGAM, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 109.010.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire résidant à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. PERGAM FINANCE, société anonyme, ayant son siège social à F-11100 Narbonne, rue des Anciens Moulins, Bages, représentée par son président du Conseil d'Administration Monsieur Olivier Combastet, ici représentée par Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, demeurant à L-1469 Luxembourg, en vertu d'une procuration du 23 juin 2005.
- 2. PERGAM ASSURANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à F-11100 Narbonne, rue des Anciens Moulins, Bages, représentée par son gérant Monsieur Patrick Berthet, ici représenté par Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, en vertu d'une procuration du 23 juin 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les comparants, et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La «Société» signifie: PERGAM, constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La «Loi» signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le «Conseil» signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
 - f) «Jour Ouvrable» signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II. Généralités

Art. 1er. Statut et Dénomination

Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de PERGAM.

Art. 2. Durée

- a) La Société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours au jour de signature des présents statuts.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège social

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.
- b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration



de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet

- a) La Société a pour objet la gestion des participations dans lesquelles elle agit en tant que gérant commandité.
- b) La Société peut également prendre des participations en qualité d'associé commandité dans des sociétés en commandite par actions ainsi qu'administrer et gérer ces sociétés.
- c) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- d) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- e) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés ou à des personnes physiques dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.
- f) La société pourra faire, en outre, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre III. Capital social

Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Art. 6. Variations du capital social

Le capital émis peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions

- a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.
- b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre IV. Administration et surveillance

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires

- a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.
- b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues, soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales

- a) L'Assemblée Générale des actionnaires, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle Assemblée engageront tous les actionnaires.
- b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ses Statuts. Une telle Assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.
- c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum, de majorité et de convocation prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires

- a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas ou la Loi prévoit autrement.
- b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation

- a) Les convocations aux assemblées des actionnaires sont effectuées en conformité avec la Loi.
- b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.



Art. 12. Administrateurs

- a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.
- c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux dispositions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.
 - e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil

- a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.
- c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur ou toute autre personne déléguée à ces fins par le Conseil.
- d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du Conseil

- a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.
- b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.
- c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions, si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.
- d) Les Administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du Conseil

- a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.
- c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du Conseil

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires

- a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans, et sera rémunéré par la Société.
 - b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs

- a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.
- b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titre V. Données financières

Art. 19. Année sociale

L'année sociale commence le 1er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.



Art. 20. Situation financière

- a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.
- b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge

Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices

- a) L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.
- b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.
- c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.
- d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. Dissolution et liquidation

Art. 23. Dissolution

- a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.
- b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.
- c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 24. Général

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Nombre d'actions
1. PERGAM FINANCE, préqualifiée	15.999
2. PERGAM ASSURANCE, S.à r.l	
Total	16.000

Chaque action est libérée en espèces à concurrence du quart, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,-EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Fondateurs

Les comparants préqualifiés se considèrent fondateurs de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les Résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et le nombre des commissaires à 1.



- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- * Monsieur Olivier Combastet, administrateur de sociétés, né le 12 juin 1961 à F-Neuilly sur Seine, demeurant F-75008 Paris, 5, avenue Franklin Roosevelt.
- * Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (lle Maurice), demeurant L-1468 Luxembourg, 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
- * Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, née le 13 mai 1950 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3676 Kayl, 133, rue de Schifflange.
 - 3. Est appelée à la fonction de commissaire:
- L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498.
 - 4. Les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes prendront fin le 28 juin 2011.
 - 5. Le siège social de la société est établi au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont toutes signé le présent acte, avec Nous, notaire, instrumentant.

Signé: D. Mc Gaw, M.-J. Jähne, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1er juillet 2005, vol. 469, fol. 26, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 juillet 2005.

(058702.3/221/250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

JAPAN PACIFIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 8.340.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2005

- Les mandats d'administrateur de CIC, représentée par Messieurs Philippe Carrière et Edouard Manset, de CICAM, représentée par Monsieur Jean Le Deley et de Monsieur André Schmit sont renouvelés pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.
- Le Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE S.A., Luxembourg, est réélu pour un terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Pour JAPAN PACIFIC FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055473.3/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

BLUECOAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 81.897.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires tenue au siège social

à Luxembourg, le 15 juin 2005

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Diederich Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BLUECOAST S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055608.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



JESSI.INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 109.003.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. La société anonyme SOFIBER S.A., avec siège social à F-94270 Le Kremlin Bicetre, 108, avenue de Fontainebleau, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de F-Créteil, sous le numéro 332 264 969, ici représentée par Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à L-3676 Kayl, 133, rue de Schifflange.
- 2. Monsieur Hanini Roger Berdah, administrateur de sociétés, demeurant à F-94440 Marolles en Brie, 11, rue des Cordeliers, ici représenté par Madame Marie-Josée Jähne prénommée.

Les deux comparants ici représentés en vertu de deux procurations, données à F-Paris, le 21 juin 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire ou en personne, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La «Société» signifie: JESSI.INVESTISSEMENT S.A., constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La «loi» signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le «Conseil» signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le «Registre des Actionnaires» signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
 - f) «Jour Ouvrable» signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II. Généralités

Art. 1er. Statut et dénomination

Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de JESSI.INVESTISSEMENT S.A.

Art. 2. Durée

- a) La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, prenant cours au jour de signature des présents statuts.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège social

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.
- b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet

- a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.
- b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

- c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle a des intérêts, tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.
- d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.



Titre III. Capital social

Art. 5. Capital social

- a) Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.
- b) Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 6. Variations du capital social

- a) Le Conseil est autorisé et mandaté:
- à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances par émission d'obligations convertibles ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves dans le capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.
- b) Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil.
- c) A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le Conseil dans le cadre de l'autorisation précitée, le Conseil sera obligé de modifier l'Article 5 des Statuts de manière à refléter l'augmentation intervenue; en outre, le Conseil prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin qu'une telle modification soit constatée et publiée conformément à la Loi.
- d) Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.
 - e) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions

- a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.
- b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.
- c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre IV. Administration et surveillance

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires

- a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.
- b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.
- c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales

- a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.
- b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.
- c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires

- a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas ou la Loi prévoit autrement.
- b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.



b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Administrateurs

- a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.
- c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.
 - e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil

- a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.
- c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.
- d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 16 des statuts. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du Conseil

- a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.
- b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.
- c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.
- d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du Conseil

- a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.
- c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du Conseil

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Commissaires

- a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans, et sera rémunéré par la Société.
 - b) Le Commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs

- a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.
- b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.



Titre V. Données financières

Art. 19. Année sociale

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Situation financière

- a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social
- b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge

Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices

- a) L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.
- b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.
- c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminée par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.
- d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. Dissolution et liquidation

Art. 23. Dissolution

- a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.
- b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.
- c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions

Titre VII. Dispositions générales

Art. 24. Général

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2005.
- La première assemblée générale se tiendra le dernier jeudi du mois de mai 2006 à 10.00 heures.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires	Nombre d'actions
1) La société anonyme SOFIBER S.A., avec siège social à F-94270 Le Kremlin Bicetre, 108, avenue	
de Fontainebleau	999
2) Monsieur Hanini Roger Berdah, administrateur de sociétés, demeurant à F-94440 Marolles en	4
Brie, 11, rue des Cordeliers	<u> </u>
Total	1.000

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Fondateurs

Les comparants préqualifiés se considèrent fondateurs de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- euros.



Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, né à F-Curepipe (Ile Maurice) le 2 septembre 1962, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.
- Monsieur André Lutgen, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-1371 Luxembourg, 47, Val Ste Croix.
- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la Cour, né à F-Laval le 14 janvier 1965, demeurant à L-1364 Luxembourg, 39, rue de Crécy.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société LuxFiduAudit, société civile, avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité.

- 4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2010.
 - 5. Le siège social de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont toutes signé le présent acte, avec nous, le notaire instrumentant.

Signé: M.-J. Jähne, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 juin 2005, vol. 469, fol. 25, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 juillet 2005. A. Lentz.

(058627.3/221/273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 8.202.

Liste des administrateurs suivant l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 31 mai 2005:

- Massimo Tosato, Chairman, Head of Distribution, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, UK;
- Jacques Elvinger, Partner, ELVINGER HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, B.P. 425, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Gavin Ralston, Head of Continental Europe/Middle East, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, UK.

Réviseur d'entreprises nommé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2005:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055503.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 8.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 juin 2005.

N. Fessey

Director

(055475.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



FAJA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter. R. C. Luxembourg B 71.139.

Extrait du Procès verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 mai 2004

Commissaire aux comptes:

A la suite de la démission de la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. en abrégé FISOGEST S.A., la société READ, S.à r.l. (B 45.083) a été nommée nouveau commissaire aux compte, à compter du 10 janvier 2004.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à l'issue de l'Assemblée Générale 2005 statuant sur les comptes 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055641.3/1137/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

PLAZA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Unden. R. C. Luxembourg B 74.882.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PLAZA LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 152-156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.882,

constituée originairement sous la dénomination de OMICA INVESTMENT COMPANY S.A., suivant acte notarié en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 10 juillet 2000.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, en date du 23 décembre 2004, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, étant en cours.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Meganck, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jan van Holsbeeck, analyste financier, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Joseph Hansen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.
- 2) Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (499.970,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille et trente euros (500.030,- EUR) à un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire délibérant sur le présent ordre du jour.
- 3) Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles par l'actionnaire ABNER ENTERPRISES LI-MITED, une société de droit des lles Vierges Britanniques, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques), l'autre actionnaire ayant renoncé dans la mesure nécessaire à son droit préférentiel de souscription.
- 4) Fixation de la valeur nominale de chaque action à cent euros (100,- EUR) et échange de toutes les actions (anciennes et nouvelles existantes) sans désignation de valeur nominale contre dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, avec pouvoir conféré au conseil d'administration de faire tout ce qui est nécessaire à cet échange d'actions.
- 5) Modification de l'article du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour tenir compte de l'augmentation de capital et changement de la valeur nominale des actions ci-avant décidés.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des mille six cent treize (1.613) actions ordinaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de cinq cent mille et trente euros (500.030,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (499.970,- EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinq cent mille et trente euros (500.030,- EUR) à un capital social souscrit d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que l'actionnaire DICKSON INVEST & TRADE CORP., une société régie par les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques), a partiellement ou totalement renoncé à son droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'autre actionnaire existant:

la société ABNER ENTERPRISES LIMITED, une société régie par les lois des lles Vierges Britanniques, établie et ayant avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola (lles Vierges Britanniques).

Souscription et libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Tom Meganck, employé privé, demeurant à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden,

agissant en sa qualité d'administrateur de la société ABNER ENTERPRISES LIMITED, prédésignée et ayant plein pouvoir d'engager valablement celle-ci par sa signature individuelle;

lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée toutes les actions nouvellement créées et émises par la Société, et a déclaré de même les libérer intégralement par un versement en numéraire

Le souscripteur susmentionné déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire et que l'intégralité de la somme de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (499.970,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner une nouvelle valeur nominale aux actions de la Société, de la fixer dorénavant à cent euros (100,- EUR) et de conférer au conseil d'administration de la Société tous les pouvoirs nécessaires pour procéder aux échanges, entre les actionnaires existants de la Société, des actions anciennes et nouvelles détenues par eux contre dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence directe de l'augmentation de capital et du changement de la valeur nominale des actions, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que ce premier alinéa de l'article trois (3) des statuts sera désormais rédigé comme suit:

Art. 3. premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Meganck, J. van Holsbeeck, J. Hansen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1er juillet 2005, vol. 895, fol. 27, case 9. – Reçu 4.999,70 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064400.3/239/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.



PLAZA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Unden.

R. C. Luxembourg B 74.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(064402.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

DARMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 50.358.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-B09560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Signature.

(055804.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

WIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.337.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WIC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(055814.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

ELATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.276.

Le bilan au 31 décembre 2004 enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-B09507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELATHON INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(055812.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

PROFIL, FEDERATION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Ancienne adresse:

PROFIL

20, rue de la Poste

L-2346 Luxembourg.

Nouvelle adresse depuis le 1er juin 2005:

PROFIL

59, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg.

L'adresse postale reste inchangée: BP 13, L-2010 Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055479.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



SOCIETE EUROPEENNE DE FERMETURE ET D'EQUIPEMENT (S.E.F.E.), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 65.681.

Liquidations judiciaires

Par jugements en date du 27 octobre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société SOCIETE EUROPEENNE DE FERMETURE ET D'EQUIPEMENT (S.E.F.E.), S.à r.l., avec siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Victor Regnard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me V. Regnard

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097440.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

PALATIA A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 141, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 30.211.

Liquidations judiciaires

Par jugements en date du 27 octobre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société PALATIA A.G. S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 141, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Victor Regnard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me V. Regnard

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097443.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

EUCELIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 42.575.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 juin 2005 lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société

Madame Despina Pagonas, Monsieur Michel Ducros, Madame Annick Ducros et Monsieur Dominique ont leur mandat d'administrateur reconduit pour une année supplémentaire.

Le réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE CONTINENTALE a son mandat de réviseur d'entreprises reconduit pour une année supplémentaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EUCELIA INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055379.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



YELLOW BRICK ROAD (LH1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 32.574.650,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 100.616.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 26 avril 2004 entre VSS TELEFOONGIDS LUXEMBOURG, S.à r.l. (le cédant), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt à L-1717 Luxembourg et VSS DIRECTORIES EQUITY, L.L.C. (le cessionnaire), société à responsabilité limitée ayant son siège social au THE CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, en présence de la Société, que 167.992 (cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) détenues par le cédant ont été cédées au cessionnaire de sorte que le cessionnaire détient à ce jour 167.992 (cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055778.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

RUSTFRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 11.681.

Liquidations judiciaires

Par jugements en date du 27 octobre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société RUSTFRI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Victor Regnard, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 16 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me V. Regnard

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK00944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097446.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LEVIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 42.592.

Extrait des résolutions adoptées en date du 8 juin 2005 lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société

Madame Annick Ducros, Madame Despina Pagonas, Monsieur Michel Ducros et Monsieur Dominique Aimé ont leur mandat d'administrateur reconduit pour une année supplémentaire.

Le réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE CONTINENTALE a son mandat de réviseur d'entreprises reconduit pour une année supplémentaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LEVIRA HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055375.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



ENVIRONMENTAL ACQUISITIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.528.

FIDELITER INVESTMENT TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 77.890.

NELKA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.420.

HdR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.667.

Liquidations judiciaires

Par jugements rendus en date du 10 novembre 2005, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de:

- 1. la société anonyme ENVIRONMENTAL ACQUISITIONS HOLDING S.A. (n° RCS B 70.528), dont le siège social établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 30 juin 2003;
- 2. la société anonyme FIDELITER INVESTMENT TRUST HOLDING S.A. (n° RCS B 77.890), dont le siège social établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare a été dénoncé en date du 30 juin 2003;
- 3. la société anonyme NELKA S.A. (n° RCS B 65.420), dont le siège social établi à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 11 juin 2003;
- 4. la société anonyme HdR S.A. (n° RCS B 69.667), dont le siège social établi à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, a été dénoncé avec effet immédiat le 5 mai 2003;

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Séverine Callens, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me S. Callens

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03135. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03138. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03141. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03144. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097402.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

SANTA CATERINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté .

R. C. Luxembourg B 68.283.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(055567.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

GESTION GIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 103.003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

GESTION GIC, S.à r.l.

INDEPENDANT, S.à r.l.

Gérant

Signature

(055466.3/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



NUBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.829.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NUBIL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(055481.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

WESTWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 88.748.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour WESTWOOD S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(055484.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung. Kapital: EUR 811.225.

Gesellschaftssitz: L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll. H. R. Luxemburg B 101.878.

AUSZUG

THIRD CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP mit Adresse in Warwickcourt, Paternoster Square, London EC4M 7AG, England ist mit 257 Anteilen neuer Anteilhaber, die Anteilhaber CINVEN NOMINEES LIMITED, Hugh McGillivray Langmuir, Hans Peter Gangsted, Oliver Frey, Christian Dosch, Vincent Aslangul, Nicolas Paulmier und Sonja Mikic sind aus der Gesellschaft ausgetreten.

Zum Zwecke der Hinterlegung und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055485.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

MIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.112.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour MIVA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(055487.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.



M.15 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 88.187.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL, Société Anonyme

Le Domiciliataire

Signatures

(055488.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

DRAYCOTT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.234.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour DRAYCOTT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

R. Donati / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(055489.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

TRIXY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 86.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL

Le Domiciliataire

Signatures

(055490.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

LEVIRA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 42.592.

Le bilan clos au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2005.

Signature.

(055495.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck